

**Compte-rendu du conseil municipal
du mercredi 07 octobre 2020 à 18h00**

Présents : Magali ANDRE, Michel AUDRAN, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Charles SPETH, Jean-Pierre THIRION.

Excusé : Antonio PEREZ donne pouvoir à Magali ANDRE.

Mairie : Mme Aurélie BILLARD, directrice des services.

Secrétaire de séance : Claude BOULIOU.

Monsieur Michel AUDRAN, maire, ouvre la séance en remerciant les membres présents, il indique que le quorum est atteint. Mme Claude BOULOU est désignée secrétaire de séance.

Aurélie BILLARD transmet les remerciements du personnel communal au maire et au Conseil municipal suite à la décision d'attribuer aux agents la prime exceptionnelle Covid19. Elle donne ensuite lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 24 Juillet et des différentes délibérations prises. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre est signé.

Monsieur le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

1. ELUS – Règlement intérieur du Conseil municipal 2020-2026 (annexe 1)

Michel AUDRAN présente le projet de règlement intérieur tel qu'il a été amendé suite aux observations formulées lors du conseil du 24 juillet notamment :

- l'ajout de la tenue d'un Conseil municipal minimum une fois par trimestre sur convocation du maire,
- la possibilité d'entendre des personnes extérieures lors des réunions des commissions municipales,
- la possibilité de créer des comités consultatifs sur proposition du maire, qui en fixe la composition et désigne les membres du Conseil municipal qui les président. La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du Conseil municipal,
- l'ajout de la Charte de l'élu local en annexe.

Ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. ELUS – Participation au Congrès des Maires de France

Compte tenu de la crise sanitaire, l'organisation du Congrès des Maires de France prévu du 24 au 26 novembre 2020) a été modifiée et ramenée à un jour de présence à Paris et deux jours de visioconférences dont les modalités restent à préciser. Aucun représentant de la Commune ne se rendant à Paris, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

3. ELUS – Adhésions de la Commune 2020-2026

Michel AUDRAN demande au Conseil municipal de se prononcer sur les adhésions de la Commune aux organismes suivants en indiquant à titre d'information le montant des cotisations annuelles :

- Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM), 283 € par an ;
- Fondation du Patrimoine, 120 € par an ;
- Association des Maires des Alpes-de-Haute-Provence, 428 € par an ;
- Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon (ANERN) ;
- Association des Maires Ruraux des Alpes-de-Haute-Provence (AMRF), 110 € par an.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. ELUS – Remboursement de frais

Rappel : un abattement fiscal majoré (1507 € par mois) est appliqué sur l'indemnité de fonction versée aux élus locaux.

Néanmoins, dans le cadre d'un mandat spécial, objet d'une délibération, le Conseil municipal peut délibérer sur les remboursements des frais induits pour l'exercice de ce mandat spécial.

5. RESEAUX - EAU / ASSAINISSEMENT - Rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2019 (cf. annexes 2, 3 et 4)

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie, aux bâtiments et à l'environnement, présentent les deux rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2019, documents qui ont été transmis avant la séance au Conseil.

Il rappelle que ces services avaient fait l'objet de délégations de services publics à la SAUR jusqu'au 31 décembre 2019. Ces deux services sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2020 par la régie de l'eau et de l'assainissement en raison du transfert de compétences à Provence Alpes Agglomération.

Concernant l'eau potable, en 2019, la commune compte 3 ouvrages de prélèvement, deux stations de traitement et 6 ouvrages de stockage. 621 foyers sont desservis par 32 km de réseaux ; 3 fuites ont été réparées en 2019. Le rendement est insuffisant et le volume de fuite en m3 trop important. 15 analyses d'eau ont été effectuées avec un résultat conforme à 100%. Quant à l'assainissement collectif, la station d'épuration a une capacité de traitement de 1500 habitants, le réseau est de 18.7 km avec 509 foyers raccordés. Elle est donc presque arrivée à saturation puisque la commune compte aujourd'hui 1467 habitants ; 65 635 m3 ont été épurés et plus de 21 tonnes de matières sèches évacuées.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. VOIRIE - Pose de ralentisseurs avenue Jouve - Demande subvention au CD04

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux réseaux, à la voirie, aux bâtiments et à l'environnement, rapporte au Conseil municipal l'accident survenu avenue Jouve le 20 août dernier. Suite à cet événement pour lequel Michel AUDRAN et lui-même ont été sollicités, il a été envisagé d'installer deux ralentisseurs avenue Jouve afin de réduire la vitesse des

véhicules. Deux passages piétons devront également être matérialisés. Il indique le plan de financement suivant pour cette opération :

Dépenses		Recettes	
Réalisation de 2 ralentisseurs type dos d'âne sur 4 ml de long ép. 10 cm en enrobés à chaud y compris ancrages de chaussée	7 000 € ht	Conseil départemental 04 Amendes de police (50% du montant total ht hors divers et imprévus)	4 550 €
2 marquages dent de requin	700 € ht	Participation communale (dont TVA)	7 450 €
Fourniture et pose de 4 panneaux de signalisation	1 400 € ht		
Divers et imprévus	900 € ht		
Total ht	10 000 €		
TVA 20%	2 000 €		
Total TTC	12 000 €	Total	12 000 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. PERSONNEL COMMUNAL - Mise en place du télétravail

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le Conseil municipal qu'une saisine a été adressée au Comité technique placé auprès du Centre de gestion de la FPT04 pour mettre en place le télétravail au sein de la Commune. Après avoir rappelé le cadre réglementaire du télétravail dans la fonction publique territoriale, il ajoute que la saisine a reçu un avis favorable avec les observations suivantes :

- rappeler aux agents les bonnes pratiques en matière de « déconnexion » au travers des respects des horaires ;
- s'assurer de l'égalité de traitement entre agents en cas d'installation d'un logiciel de pointage ou d'un système de surveillance ;
- mentionner les voies et délais de recours.

L'ensemble des dispositions relatives à la mise en place du télétravail est repris dans le corps de la délibération. En voici les points principaux :

- le télétravail a lieu au domicile de l'agent ;
- le télétravail s'effectue après accord du maire à la demande de l'agent ;
- les activités effectuées doivent être « télétravaillables » et l'agent doit être en capacité de travailler en toute autonomie ;
- le télétravail s'effectue sur des jours fixes, maximum 2 jours par semaine durant un an renouvelable ;

- des conditions matérielles minimales sont requises et les outils de travail sont fournis par la Commune ; les règles d'hygiène et de sécurité doivent être respectées ;
- les règles de protection de données et des systèmes d'information doivent être respectées ;

La directrice des services de la Commune, Mme Aurélie BILLARD, est la seule personne à avoir sollicité un tel exercice de ses activités. Présente au Conseil municipal, elle en explique les raisons.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. LOISIRS - Fixation du prix d'entrée du concert I Campagnoli

Rappel : ce concert est programmé dans la salle Raymond Moutet le 5 décembre à 18h.

Mme Claude BOULIOU, adjointe déléguée aux associations, à la culture, au sport et à la jeunesse, rappelle que ce concert sera la première manifestation culturelle du mandat qui sera suivie par d'autres concerts (5 au maximum dans l'année) de musique traditionnelle (gospel, musique irlandaise, occitane ..)

L'équipe municipale ayant fait le choix d'organiser ces événements directement, une régie municipale « Animations » sera créée prochainement afin de pouvoir encaisser les droits d'entrée des différents événements.

Le maire a déjà effectué les démarches pour créer cette régie, qui implique la nomination de régisseurs au sein du Conseil municipal (+ 2 ou 3 agents du secrétariat).

M. Sylvain BLANC se porte candidat au poste de régisseur titulaire, (précisant qu'il sera absent le 5 décembre exceptionnellement) et Mme Florence LARROQUE se propose en tant que mandataire suppléante. Des arrêtés municipaux de nomination seront pris en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs suivants pour les droits d'entrée du Concert I Campagnoli :

18 € pour le tarif plein

10 € pour le tarif réduit défini ainsi : enfant de moins de 12 ans

NB : des demandes de réservations ont déjà été reçues en mairie .

Mme Aline PIRVAN ajoute qu'il est possible de signer une convention avec l'Office de Tourisme de Digne-les-Bains, pour la vente de billets, à chaque spectacle. Ce ne sera sans doute pas le cas pour ce concert, car en raison de la crise sanitaire, si le concert est maintenu, le nombre de places sera limité.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **BATIMENT**

- **Mairie - Fourniture et pose de deux boîtiers de neutralisation d'alarme anti-intrusion**

Considérant que les accès en toute indépendance à la salle Rochette et au garage de la mairie nécessitent un système de neutralisation partielle de l'alarme anti-intrusion de la mairie, deux boîtiers de neutralisation d'alarme anti-intrusion ont été commandés auprès de

l'entreprise Onet Sécurité Telem, 41 avenue de l'Europe, 13127 Vitrolles pour la somme de 1 446,90 € ht.

- Groupe scolaire : attribution du marché de substitution étanchéité toitures terrasses

Le marché n'ayant pas encore été attribué, cette décision n'a pas encore été prise. Deux entreprises ont répondu. L'offre la mieux-disante n'a pas pu être retenue en raison de la situation irrégulière de l'entreprise candidate. L'examen se porte désormais sur les capacités de la deuxième entreprise.

• INFORMATIQUE - Acquisition de matériels et solutions logicielles

L'entreprise SUDERIANE a été chargée des fournitures et services suivants :

- fourniture d'un ordinateur portable et modification de trois licences Microsoft pour la somme de 1 146,30 € ht ;
- formation destinée aux utilisateurs des nouvelles licences Microsoft dispensée par SUD IT, 208 Rue de l'origan 04100 Manosque pour la somme de 2 250 € TTC ;
- fourniture de matériels informatiques divers tel qu'un disque SSD, trois webcams, un vidéoprojecteur et deux écrans de projection pour la somme de 1 447,00 € ht ;
- installation d'une sauvegarde externalisée des données informatiques du serveur de la mairie pour la somme de 342,00 € ht environ (60 € par mois et 4h de mise en service et configuration).

De plus, la Commune ayant besoin d'acquérir un logiciel pour les nombreux marchés publics à lancer, l'entreprise Berger Levrault a été retenue pour :

- la fourniture d'une licence Oracle supplémentaire pour la somme de 78 € ht et une maintenance annuelle de 19.20 € TTC ;
- la fourniture de logiciels de gestion des marchés publics, LEGIMARCHES et LEGIPROCEDURES, pour la somme de 2 800 € ht et une maintenance annuelle de 568.76€ TTC.

• MATERIEL - Acquisitions diverses

En raison de plusieurs besoins, les matériels suivants ont été acquis :

- une traceuse pour le stade auprès de la société Casalsport, Chemin des Vernedes 83480 Puget-sur-Argens, pour la somme de 939,45 € ht.
- deux aspirateurs pour le groupe scolaire et les services techniques auprès de la société Abram, ZI Saint Joseph 04101 Manosque Cedex, pour la somme de 850,21 € ht.
- des fournitures électriques pour réparer les décors de Noël auprès de la société REXEL, rue Nicéphore ZA Saint Christophe 04000 Digne-les-Bains, pour la somme de 2 742.42 € ht.

- **ASSURANCES**

- **Attribution mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances 2021-2024**

Monsieur le maire indique qu'il a été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Commune, ceux en cours arrivant à échéance le 31 décembre prochain. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage vise à réaliser un audit des garanties actuelles, à les compléter le cas échéant et à réaliser des économies en vérifiant l'adéquation entre couverture et risques.

Une consultation a été effectuée et le cabinet retenu est ARIMA, 10 rue du Colisée 75008 Paris, pour la somme de 2 800 € ht.

- **Remboursement du sinistre du 20 août 2020**

Comme évoqué précédemment par monsieur le maire et M. Philippe PERRODO, les dommages engendrés par l'accident de la circulation survenu le 20 août dernier ont été estimés à 2 036 €, somme remboursée intégralement à la Commune.

- **CIMETIERE - Vente d'une concession**

Une case funéraire a été concédée pour une durée de trente ans pour la somme de 300 €.

- **FINANCES – Engagements comptables (voir annexe 5)**

Les dépenses engagées pour la période du 25 juillet 2020 au 07 octobre 2020 s'élèvent à 11 826.06 € TTC pour le budget principal. Le détail de ces engagements figure en annexe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe le Conseil municipal du recrutement d'une adjointe administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2020 au secrétariat.
- Il présente également la demande du lotissement du Château, demande déjà présentée lors du mandat précédent, d'intégration des voies dans le domaine public communal. La commission voirie s'étant réunie le 06 octobre dernier, celle-ci s'est rendue sur place afin de constater les voies et leur état. Il a été décidé de solliciter le service Voirie de l'agence technique Ingénierie et Territoires 04 afin d'obtenir un diagnostic neutre, expert et chiffré car certaines portions de voies semblent nécessiter des travaux.
- Concernant les grands projets du mandat (création d'une halle avec équipement sportif dédié aux jeunes, rénovation énergétique et agrandissement mairie, extension du pôle médical), le maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite inscrire ceux-ci dans le plan de relance du gouvernement d'ici fin novembre et qu'il rencontrera à ce sujet un bureau proposant une assistance à maîtrise d'ouvrage prochainement.
- Des réunions se sont tenues au sujet du projet de « voie verte » proposé par l'agglomération, de vélorail, sur le tracé de la ligne SNCF parcourant notamment Aiglun. Les projets sont en cours de réflexion. Mme Magali ANDRE indique qu'une

personne au sein de la DDT, chargée des questions de mobilité, pourrait être ressource pour ces projets.

- Le maire donne ensuite lecture des remerciements d'habitants pour la fourniture de masques, ainsi que des associations bénéficiaires de subventions communales.
- L'élection des membres du Comité des finances locales approche et monsieur le maire participera au dépouillement des bulletins en Préfecture le 12 novembre prochain.

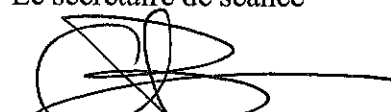
La séance est levée à 20 H 30

Remerciements à la presse présente.

Vu le maire,


Michel AUDRAN

Le secrétaire de séance


Claude BOULIOU

